

Dans l'esprit de la tripartite

L'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) estime que les discussions autour du statut unique sont en train de partir dans la mauvaise direction.



Photo : didier sylvestre

Pas question pour les patrons luxembourgeois que la mise en place du statut unique engendre des charges supplémentaires pour les entreprises.

Avec 15 représentants, c'est presque le conseil d'administration de l'UEL au complet qui s'est présenté en force à la presse pour exposer la position du patronat sur les discussions autour de la mise en place du statut unique.

Le patronat se trouvait depuis quelques jours sous le feu de la critique, surtout de la part des syndicats, mais également dans une moindre mesure aussi de la part du gouvernement.

«Que les choses soient claires, le patronat est en train de réfléchir à la mise en place du statut unique, mais, lors de la réunion du conseil d'administration de vendredi dernier, nous avons eu le sentiment que les discussions étaient en train de prendre une mauvaise direction et nous avons souhaité remettre quelques points sur les i», a tenu à expliquer Michel Wurth, le président de l'Union des entreprises

luxembourgeoises (UEL) lors de la conférence de presse organisée en urgence, hier après-midi, à la Chambre de commerce.

Les entrepreneurs luxembourgeois s'insurgent contre le fait qu'ils soient accusés de ne plus vouloir se tenir aux décisions prises dans le cadre du dernier comité de coordination tripartite. Alors que c'est justement ce qu'ils revendiquent.

«Dans le cadre de la tripartite toutes les parties présentes étaient d'accord pour définir les objectifs devant garantir une meilleure compétitivité du site Luxembourg. En ce qui concerne la mise en place du statut unique, toutes les parties concernées étaient également d'accord, et cela a été retenu par écrit, que ce volet ne pouvait en aucun cas mettre en péril la neutralité financière et la prise en compte des spécificités sectorielles. Or, c'est ce qui est en train de se mettre en place et nous

ne pouvons l'accepter. Nous voulons que soient respectés et l'esprit de la tripartite et la lettre de l'accord qui en a découlé», a déclaré Pierre Bley, le secrétaire général de l'UEL.

La bête noire de l'absentéisme

Pour Robert Dennewald, représentant le secteur industriel, il en va de la survie même de nombreuses entreprises : «Si je prends l'exemple d'une entreprise, que je ne citerai pas, qui emploie actuellement 400 salariés, les charges supplémentaires, si elles devaient être appliquées, s'élèveraient à 2 000 000 d'euros. Dans ce cas de figure c'est simple, l'entreprise disparaîtra».

Un autre point sur lequel l'Union des entreprises luxembourgeoises insiste fortement est celui de la réduction de l'absentéisme qui, d'après le patronat, prend des allu-

res beaucoup plus importantes que dans les pays voisins, voire dans toute l'Europe. Il est dû en grande partie à des abus de la part des salariés frontaliers et l'impossibilité d'effectuer des contrôles efficaces au-delà des frontières.

«Pour ne prendre qu'un exemple, le taux moyen d'absentéisme des vendeuses frontalières avoisine les 25 %», explique Erny Lamborelle, représentant la clic (Confédération luxembourgeoise du commerce) qui englobe les secteurs commerce, transport et services.

Pour l'UEL, il ne s'agit pas de sanctionner les salariés qui n'ont rien à se reprocher ou qui se voient dans l'obligation de prendre des congés de maladie pour véritables ennuis de santé, ni d'entamer un quelconque démantèlement social, mais uniquement de lutter contre les abus qui plombent l'économie.

David Paganotti